



Communiqué de presse

PDALHPD : le nouveau plan de la préfecture de Seine-Maritime remet en cause l'hébergement inconditionnel des personnes défavorisées

Médecins du Monde, La Fondation Abbé Pierre et La Cimade ont saisi la justice pour contester la réorganisation des dispositifs d'hébergement prévue dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Nos organisations s'inquiètent depuis plusieurs mois de l'évolution de ce document qui vise à restreindre le droit à l'hébergement de plusieurs centaines de personnes défavorisées dans le département.

Pour faire face à la saturation chronique des places d'hébergement en Seine Maritime, la préfecture a instauré des critères d'accès et de maintien qui entendent exclure les personnes selon leur situation administrative ou encore leur état de santé. Depuis 4 ans, les capacités d'hébergement n'ont augmenté que de 57 places. **La réorganisation en cours ne répondra en rien aux besoins actuels et pénalisera plus encore les plus précarisés.**

Nous ne comprenons pas cette logique de tri au détriment, en particulier, des personnes étrangères défavorisées. Toute personne en situation de détresse, quelle que soit sa nationalité et les conditions légales de son séjour, a le droit de bénéficier d'un hébergement d'urgence. Les services de la préfecture vont à l'encontre de ce principe d'inconditionnalité affirmé dans le Code de l'Action Sociale et des Familles en imposant aux personnes à la rue d'être en situation régulière pour accéder à ce type d'hébergement.

Ce n'est pas la première fois que la préfecture de Seine-Maritime est pointée du doigt pour ses pratiques à l'égard des personnes étrangères. Avec la réorganisation des dispositifs d'hébergement, les personnes étrangères défavorisées se retrouvent dans une spirale infernale : sans titre de séjour, pas d'hébergement stable, un accompagnement sanitaire et social dégradé, une pression psychologique supplémentaire, des conditions de vie nuisibles à leur santé et à la santé publique. **De cette manière, la préfecture détourne le dispositif d'hébergement d'urgence et d'insertion pour obliger les personnes étrangères sans papier à quitter le territoire au mépris de la situation de détresse à laquelle elles sont confrontées.**

Face à l'insuffisance des moyens dédiés par les services de l'Etat, plus de 250 personnes sont déjà hébergées par des citoyens rien que dans l'agglomération rouennaise. Les actions de solidarité ne pourront pas pallier davantage les carences de l'Etat et la démultiplication des besoins d'accompagnement social, sanitaire et administratif des personnes étrangères défavorisées qui résulteraient de la mise en œuvre de ce Plan départemental.

Au côté des travailleurs sociaux et des centres d'hébergement, les organisations signataires demandent aux services de l'Etat de renoncer à la réorganisation des dispositifs d'hébergement telle qu'elle est prévue.

Le 17 juin 2021

Organisations signataires :

AHSETI du Havre
Assemblée locale des Etats Généraux des Migrations de Rouen
ASTI Petit Quevilly
Collectif Agir ensemble 76
Collectif Antiraciste - ASTI d'Elbeuf
Collectif du Social en Colère
La Cimade
CCFD-Terre solidaire
Des Lits Solidaires – Le Havre
Fiertés Colorées - Centre LGBTQI+ 276
Fondation Abbé Pierre
Groupe d'Action Féministe Rouen
Itinérance Dieppe
Ligue des droits de l'Homme
Médecins du Monde
Pastorale des Migrants du Diocèse de Rouen
Pour un Avenir Meilleur
Réseau Education sans Frontières de Rouen
Réseau de Solidarité avec les Migrants, réfugiés, exilés, étrangers
Solidaires 76
Sud santé sociaux 76-27
Union Départementale CGT 76
Welcome Rouen Métropole

Contacts presse :

Kevin-Emeric Théry
Réseau Solidarité Migrants
06 61 52 11 79
rsmrouen@gmail.com

Marine Louvigny
MdM Normandie
06 99 29 27 56
marine.louvigny@medecinsdumonde.net

Bénédicte Vacquerel
La Cimade Normandie
07 57 40 54 10
benedicte.vacquerel@lacimadeorg

Pierre Louvard
UD CGT 76
06 82 68 37 88
pierre.louvard@orange.fr